



lundi et mardi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30
mercredi (de juin à octobre) de 14h30 à 17h30
jeudi de 14h30 à 17h30
vendredi de 10h à 12h

PARTIE A CONSERVER

LA MAISON EN VILLE

Au Jeu de paume – 12 rue st louis- 35000 Rennes
Tél : 02.23.20.55.39
mail : inscription@lamaisonenville.fr
site : www.lamaisonenville.fr

Bonjour et bienvenue à "La Maison en Ville".

Vous nous avez sollicités pour trouver un logement. Voici quelques éléments pour nous connaître.

L'esprit de la Maison en Ville

"La Maison en Ville", association loi 1901, créée en 1998, est issue d'une réflexion sur les difficultés de la vie étudiante : acquisition d'une nouvelle autonomie, expérimentation de la compétition et de la sélection, mais aussi épreuve de la solitude loin de la famille.

Face à ce constat, "La Maison en Ville" a constitué un réseau de logeurs sensibles à l'hospitalité. Cette attention à l'accueil contribue à aider les étudiants dans leur travail, leur ouverture au monde, leur cheminement personnel et à les soutenir dans les moments de solitude.

Plus que trouver et donner un toit, La Maison en Ville propose de vivre ce temps "d'habitat ensemble" comme un enrichissement mutuel, dans une relation de confiance mutuelle. Entrer dans l'association, c'est s'engager ensemble pour que le logement devienne lieu d'hospitalité. L'esprit de La Maison en Ville est défini par une charte à laquelle adhèrent logeur et logé.

Les colocations à projet

Des étudiants partagent un appartement indépendant et s'engagent à monter un projet commun pendant l'année universitaire (projet humanitaire, social, spirituel...). Ce projet est choisi en accord avec l'association afin de rester compatible avec les études des jeunes. Cette forme de colocation permet un échange riche et constructif entre étudiants. En effet, au delà de l'expérience de colocation, ils apprennent à se connaître et à s'accueillir au travers la réalisation du projet : travailler ensemble, se répartir les tâches, s'organiser, voir les fruits de leur travail commun...

La Maison en Ville travaille avec des logeurs qui acceptent de louer leur bien en colocation non solidaire. Chaque étudiant dispose d'un contrat de bail séparé pour la chambre qu'il occupe et les parties communes. Si une chambre est inoccupée, son loyer ne repose pas sur les colocataires installés, le risque est assumé par le propriétaire. En conséquence, c'est le propriétaire qui choisit ses locataires, sans consultation préalable des étudiants déjà logés. Ils sont redevables de la taxe d'habitation s'ils occupent le logement au 1er janvier.

L'association met en place un référent de colocation. Il intervient souvent en début d'année universitaire pour aider les étudiants à bien démarrer leur vie de colocation. Il assure ensuite un suivi du projet de colocation avec les étudiants. Il peut orienter, conseiller ou intervenir en fonction des besoins.

Adhésion et cotisation

Pour donner les moyens à l'association de développer son activité, nous vous demandons une participation financière. Elle permet d'accéder aux services de l'association et d'entrer dans son projet.

- l'adhésion annuelle est de 10 euros : à payer chaque année, elle permet de bénéficier des services de l'association : accueil, informations et mise en relation avec le réseau de logeurs. La demande de logement ne sera traitée qu'une fois l'adhésion payée. **mon inscription de 10 €** : chèque si envoi postal ou virement
- **la cotisation annuelle** : elle correspond aux services rendus : location d'une chambre, suivi, accompagnement des projets de colocation et des binômes :
 - pour les chambres chez l'habitant, studios, colocations à projet, elle est **de 70 €** la première année et de **35 €** les années suivantes.
 - pour les logements temporaires, elle est fixée à 15 € par mois, dans la limite de 70 € sur l'année.
 - pour les logements contre services, elle est spécifique (voir dossier de candidature).

Nous espérons par ce courrier avoir répondu à vos questions. N'hésitez pas à nous solliciter ou à venir nous rencontrer.

L'équipe de la Maison en Ville



LA MAISON EN VILLE

Au Jeu de paume – 12 rue st Louis
35000 Rennes

Tél. : 02.23.20.55.39

mail : inscription@lamaisonenville.fr

site : www.lamaisonenville.fr

CHARTRE DE LA MAISON EN VILLE

Ce texte donne le cadre dans lequel se développe l'action de l'association « La Maison en Ville », il précise le sens de sa mission et les objectifs poursuivis à l'intention de ses membres (bénévoles, salariés, logeurs, étudiants, accueillants,...). Cette chartre les engage vis-à-vis de l'association.

- La Maison en Ville, d'initiative chrétienne, affirme la primauté de la personne, sa dignité d'homme et de femme, quelque soit son origine, son histoire, son appartenance philosophique, religieuse ou sociale.
- La Maison en Ville organise l'accueil et le soutien des étudiants par le logement et toute activité qui favorise leur implication dans leur nouveau cadre de vie. Elle les accompagne dans l'acquisition des atouts professionnels, affectifs, sociaux et culturels. L'association participe ainsi à la construction de la Personne pendant ce temps d'études.
- La Maison en Ville appuie sa mission sur l'hospitalité, privilégiant la relation entre hôte et étudiant et les étudiants entre eux. L'hospitalité implique :
 - la responsabilité réciproque accueillant /accueilli.
 - le respect, la convivialité, l'aide, l'accompagnement, qui sont des valeurs essentielles de La Maison en Ville.

« **La Maison** » :

- Permet un « vivre ensemble » dans un lieu-lien privilégié.
- Offre un toit adapté en proposant une variété de formes de logement, d'accueil et de soutien.

« **En Ville** »

- Favorise l'ouverture vers l'extérieur en permettant à l'étudiant de s'engager sur différents projets dans une liberté responsable.

PARTIE A CONSERVER



LA MAISON EN VILLE

Au Jeu de Paume – 12 rue saint Louis

35000 Rennes

Tél : 02.23.20.55.39

mail : inscription@lamaisonenville.fr

site : www.lamaisonenville.fr

Espace réservé à MEV

Année :

Date de réception : Etudiant n°

Adhésion : Chèque Esp Vir Date :

Cotisation : Chèque Esp Vir Date :

Logement loué 70 € Temporaire €

Contact :

.....

Logé par : Hors MeV

COLOCATIONS A PROJET – Dossier de Candidature

IDENTITE

NOM de l'étudiant : **PRENOM** :

Date de naissance : |_|_| | |_|_| | |_|_| Age : FILLE GARCON

E-mail : Nationalité

Portable : |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_| Nombre de frères et sœurs :

Personne (résidant en France) à prévenir en cas d'urgence :

NOM et prénom : Lien (parent, ami) :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : Tél : |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_|

E-mail : Portable : |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_|

VOTRE SITUATION

Vous êtes: étudiant

Etudes envisagées :

Nom et adresse de l'école/l'université :

.....

.....

Vous êtes: jeune professionnel

Profession : Lieu :

Montant de loyer maximum souhaité (loyer + charges) : €

Dates souhaitées : emménagement fin de cohabitation

Fumeur : oui non Allergies : oui non (précisez :))

Transport journalier Temps max / trajet : min Permis : oui non

Moyen de transport : marche vélo bus/métro voiture Possède une voiture : oui non

Budget total mensuel (logement + nourriture) :€ Sources de votre budget (famille, job, ..) :

.....

Boursier : oui non Échelon ou montant mensuel estimé :

Occupez-vous ou imaginez-vous occuper un emploi salarié : oui non (précisez :))

Certains logements étant soumis à conditions de ressources (Plan Locatif Social), merci d'indiquer votre statut fiscal =>
Foyer fiscal indépendant oui non

Comment avez-vous connu l'association ? Bouche à oreille CROUS CRIJ / Ville de Rennes

diocèse ou paroisse (ville)

aumônerie (ville)

Internet (site)

autre (préciser))

VOUS

Hébergement antérieur et actuel (pensionnat, chambre chez l'habitant, chez les parents) :

Vos centres d'intérêts et loisirs :

Investissement (passé ou présent) dans un mouvement, une association, un bureau des élèves... :

Avez-vous déjà vécu une expérience de colocation : Oui Non
Si oui, merci de préciser le contexte (amical, à projet) et ce qu'elle vous a apportée :

VOTRE MOTIVATION

Qu'est-ce qui motive votre envie d'intégrer une colocation ? :

Comment définiriez-vous une colocation qui porte un projet :

Qu'attendez-vous de ce type de logement ? :

Quelles sont, pour vous, les valeurs d'une colocation réussie ? :

Quelles qualités pensez-vous avoir pour réussir dans ce projet ? :

Quelles difficultés pourriez-vous rencontrer dans ce type de logement ? :

Avez-vous des idées, des envies de projets à mener avec vos colocataires ? :

Est-ce un problème pour vous d'intégrer une colocation mixte ? : oui non

De combien de temps disposez-vous pour mener un projet :
Nombre d'heures approximatives par mois :

Moments dans la journée :

Remarques :

.....
.....
.....

ADHESION ET COTISATION

Pour donner les moyens à l'association de développer son activité, nous vous demandons une participation financière. Ce n'est pas un simple paiement : c'est accéder aux services de l'association et entrer dans son projet. Pour l'association, adhésion et cotisation entraînent aussi la reconnaissance des pouvoirs publics en s'inscrivant comme un projet de société.

J'ai lu la charte de l'association et le courrier l'accompagnant. Je m'engage à respecter la charte, et m'inscris dans la démarche de confiance et de respect mutuel.

J'accepte les conditions financières, et je m'engage à payer mon adhésion et ma cotisation (en cas de logement trouvé par le biais de l'association) et à la renouveler les années suivantes si je demeure dans mon logement.

Rappel

L'adhésion annuelle est de 10 euros : à payer chaque année, elle permet de bénéficier des services de l'association : accueil, informations, traitement des dossiers et entretien. Le dossier de candidature ne sera traité qu'une fois l'adhésion payée.

La cotisation annuelle est de 70€: elle correspond aux services rendus : location d'une chambre, suivi et accompagnement des projets de colocation. Si le jeune reste dans le logement, elle est de **35 €** les années suivantes.

Date :

Signature :

Dossier à retourner par mail sur inscription@lamaisonenville.fr

ou par courrier : La Maison en Ville – Au jeu de Paume – 12 rue saint Louis – 35000 Rennes

Joindre à votre demande (copies possibles) :

- adhésion de 10€
- pièce d'identité ou passeport
- document attestant de votre statut (carte d'étudiant, attestation d'inscription à l'université, dernières fiches de paie...)
- Pour les colocations rue Papu : dernier avis d'imposition
- Pour les étrangers hors Communauté Européenne : carte de séjour ou visa

Avant votre entrée dans les lieux, vous devrez fournir :

- cotisation de 70 €
- attestation d'assurance Multirisque Habitation et Responsabilité Civile
- un dépôt de garantie
- une attestation de revenus propres pour les colocations rue Papu

NB : La Maison En Ville est habilitée à fournir un reçu fiscal pour l'adhésion à l'association. Les personnes domiciliées en France bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu au titre des dons qu'elles effectuent auprès de certains organismes. (Taux de réduction : 60 %. Plafond des sommes ouvrant droit à cet avantage : 20 % des revenus imposables.). Les reçus sont envoyés en mars de l'année n+1 par mail à la personne logée.

PAR DEFAUT, LE RECU FISCAL SERA REDIGE AU NOM DES PARENTS DE L'ETUDIANT. Dans le cas contraire, précisez le destinataire.